



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 117

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE UNIQUE MULTI-ACCUEIL 2019-2021 – BONUS TERRITOIRE CTG

Il est rappelé au conseil municipal notre **partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** qui se traduit, pour le multi accueil « la Ferme à Julien », par le versement :

- de la **Prestation de Service Unique (PSU)** : celle-ci est liée à l'activité de la structure (fréquentation en nombre d'heures annuelles),
- de **bonus forfaitaires** qui dépendent des publics accueillis : bonus « inclusion handicap » et bonus « mixité sociale ».

Le bonus « territoire CTG », Convention Territoriale Globale, vient compléter ces deux premiers financements, progressivement, au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse (CEJ). Notre Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est arrivé à échéance au 31/12/2020. Il est prévu que la commune de Naintré signe un avenant à la CTG dans l'année 2021.

Le bonus « territoire CTG » est une aide versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la CAF dans un projet de territoire au service des familles. Cet engagement se matérialise par la signature d'une Convention Territoriale Globale.

Issue des financements accordés précédemment au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ), cette subvention de fonctionnement vise à :

- favoriser le maintien de l'offre,
- poursuivre l'encouragement au développement (création de places par exemple) en prenant appui sur le projet de territoire traduit dans la CTG.

Le montant forfaitaire de ce bonus « territoire CTG » est égal à **2 782,18 €** par place. Ce montant a été obtenu en divisant 114 069,48 €, montant de la prestation versée au titre du CEJ 2017-2020 pour le multi-accueil, par le nombre de places agréées, à savoir 41. Pour l'offre existante, le montant du bonus sera donc égal à 41 places x 2 782,18 € = **114 069,38 €**.

Si des nouvelles places étaient créées (offre nouvelle), la collectivité bénéficierait d'un forfait déterminé selon un barème national prenant en compte les caractéristiques du territoire (potentiel financier par habitant et revenu par habitant).

Le montant total du bonus « territoire CTG » s'établit donc comme suit : (41 places x 2 782,18) + (nombre de places nouvelles soutenues par la collectivité x barème nouvelle place).

Il est proposé aux conseillers municipaux de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement qui intègre ce nouveau financement. Cet avenant prendra effet à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021.

VU la délibération du 16 mars 2017 approuvant la convention d'objectifs et de financement 2017-2020 relative à la prestation de service unique multi-accueil,

VU la délibération du 23 mai 2019 approuvant l'avenant 2019-2021 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique multi-accueil,

VU la délibération du 19 septembre 2019 approuvant l'avenant 2019-2021 à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique multi-accueil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'**avenant à la convention d'objectifs et de financement EAJE bonus "territoire "** tel que joint à la présente ;
- charge M. le Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, de le signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

